

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70 006
Objet

Instance devant le
Tribunal Administratif
de POITIERS
Action de M. CASSANDRA

DATE DE CONVOCATION

28 septembre 1970

DATE D'AFFICHAGE

29 septembre 1970

Nombre de conseillers
en exercice 25

Nombre de présents 13

Nombre de votants 13

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



An mil neuf cent soixante dix
deux octobre

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHÉ, MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, POUGET, BROTEAU, BERLAND, VULTAGGIO, REIX, CAMBLONG, NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GACHET par M. de LIPKOWSKI
STIPAL par M. MATRAS
LANUSSE par Melle FOUCHÉ

Absents : MM. BUJARD par M. CAMBLONG
TETARD par M. REIX

Monsieur REIX

a été élu Secrétaire.

M. le Secrétaire-Greffier du tribunal Administratif de POITIERS a adressé copie du mémoire introductif d'instance déposé contre la Ville de ROYAN par le sieur CASSANDRA, victime d'un accident de la circulation le 8 février 1966.

La Compagnie d'assurances Responsabilité Civile de la Ville, l'EUROPE, a été saisie de cette affaire et il convient maintenant de prendre une délibération pour autoriser l'avocat de la Compagnie à défendre les intérêts de la Ville dans cette instance et à produire dans un délai de deux mois le mémoire en défense.

LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE :

- d'autoriser l'avocat de la Compagnie l'EUROPE à ester en Justice dans le litige opposant la Ville à M. CASSANDRA, devant le Tribunal Administratif de POITIERS, dont l'audience sera fixée ultérieurement.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

ROCHEFORT, le
Le Sous-Préfet

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



VU

5 NOV 1970

